

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le **04 OCT, 2013**

**Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche**

à

Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux
et nationaux, des organisations syndicales de la DGAC

Référence : D13023222

Objet : Neuvième protocole de la DGAC

La négociation du neuvième protocole de la DGAC est arrivée à son terme. C'est l'aboutissement de nombreux échanges témoignant de la profonde reconnaissance des pouvoirs publics à l'égard des agents que vous représentez.

J'avais appelé de mes vœux un nouveau protocole s'adressant à tous, équitable, sans méconnaître les spécificités des métiers.

Je me réjouis que ce texte, que j'ai souhaité et appuyé, recueille l'assentiment des organisations syndicales CGT, FO et CFDT représentant 57 % des personnels. Qu'il me soit permis de les féliciter chaleureusement d'avoir pris la décision de signer cet accord social qui, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, porte des mesures très favorables à l'ensemble des agents de la DGAC, en accompagnement de l'évolution des organisations de travail indispensables dans la navigation aérienne, à la DSAC ou dans les activités supports.

Cet accord largement majoritaire renforce mon action et la position du gouvernement français vis-à-vis de la Commission européenne pour défendre le modèle intégré de la DGAC qui respecte la séparation fonctionnelle entre le régulateur, le surveillant et l'opérateur de navigation aérienne, tout en permettant un management transversal de la sécurité du transport aérien à laquelle toute la DGAC et l'ensemble de ses métiers contribuent.

De même, conscient que la sécurité aérienne demeure l'objectif principal et la mission quotidienne des contrôleurs aériens et ne peut être considérée comme un acquis, je serai exigeant sur la question de la concomitance entre performance et sécurité, en particulier dans le cadre du RP2.

Enfin, s'agissant des taux de redevances, nous devons préserver les capacités de financement des investissements de la DSNA tout en veillant aux comptes d'exploitation des compagnies aériennes. Le Gouvernement qui a un regard positif sur la construction graduelle du FABEC a d'ailleurs fait un premier effort de 35 millions d'euros, au titre du budget 2014, pour renforcer les moyens financiers du projet SESAR et accompagner la stratégie technique de la DSNA.

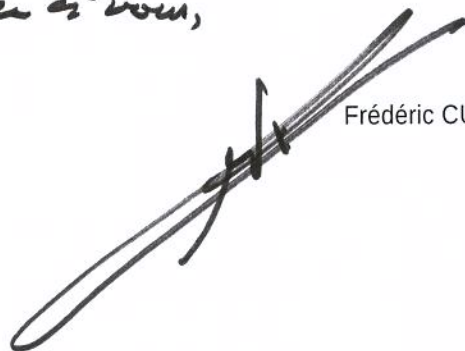
Pour autant, j'ai conscience que ce protocole n'a pas recueilli une majorité auprès du corps des ICNA même s'il convient de souligner la représentativité substantielle des signataires sur ce périmètre.

Face aux enjeux européens que je viens de rappeler, il est nécessaire que l'ensemble des professionnels de la DGAC et notamment du contrôle aérien, puissent par l'intermédiaire de leurs représentants, participer aux travaux sur l'évolution de leur métier et de leurs conditions de travail. C'est pourquoi j'ai demandé à votre directeur général d'élargir à l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGAC les GT protocolaires relatifs, d'une part, à la refonte du régime indemnitaire des personnels techniques, et, d'autre part, à la question essentielle des conditions d'emploi des ICNA afin de permettre à la DSNA de mieux répondre aux besoins des usagers.

Je sais pouvoir disposer de la pleine et entière acceptation des organisations signataires quant à l'ouverture de ces espaces de dialogue sur les problématiques spécifiques suscitées dans le respect de leurs prérogatives sur le suivi de la mise en œuvre du protocole.

C'est dans cet esprit que j'apposerai prochainement ma signature sur le 9^{ème} protocole de la DGAC.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Frédéric CUVILLIER